

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mai deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/05/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Monique REIX-BUSSY), Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Carole DUFOUR (en remplacement de Camille DUDOGNON), Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Valérie GIROIR),

EXCUSES : Catherine GAUTHIER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-087 : TOURISME – FESTIVAL 1001 NOTES – CONVENTION AVEC OPUS 87

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n°2008 – 111 créant l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que l'association OPUS 87, qui organise le festival 1001 Notes dont certains concerts se dérouleront à la collégiale de Saint-Léonard de Noblat, demande que l'Office de Tourisme de Noblat puisse être un lieu de réservation et de retrait des places pour les spectateurs de ces concerts.

Il est donc proposé la passation d'une convention pour préciser l'intervention de l'Office de Tourisme de Noblat qui réalisera ces actions gratuitement.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la convention jointe en annexe de la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président à signer cette dernière.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire


Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)
[Déconnexion](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#) [Création d'acte](#) [Recherche](#)

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : TOURISME-FESTIVAL 1001 NOTES- CONVENTION AVEC OPUS 87

Date de transmission de l'acte : 11/06/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 11/06/2013

Numéro de l'acte : 2013-087 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130530-2013-087-DE

Date de décision : 30/05/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité



Convention Billetterie 1001 Notes Office de Tourisme de Noblat

ENTRE :

L'Office de Tourisme de Noblat, dont le siège social se trouve Place du Champ de Mars - 87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT

Représenté par Monsieur Jean-Claude Leblois, président de la Communauté de Communes de Noblat
D'UNE PART,

ET :

L'association Opus 87, organisatrice du Festival 1001 Notes, dont le siège se trouve 4, rue Stendhal - 87000 LIMOGES

Représentée par Monsieur Albin de La Tour, directeur du Festival
D'AUTRE PART,

Il est préalablement exposé :

Le Festival 1001 Notes se déroule du 19 juillet au 8 août 2013.

Article 1 :

L'Office de Tourisme de Noblat, s'engage à s'occuper de la réservation des places pour l'édition 2013 du Festival 1001 Notes.

Article 2 :

Le travail de l'Office de Tourisme de Noblat de réservation comprend :

- l'information téléphonique concernant les concerts du Festival,
- la vente sur place (dans l'Office de Tourisme) et par téléphone, par paiement Carte Bleue en ligne uniquement, de billets.

Article 3 :

Opus 87, en contrepartie du travail fourni :

- formera au logiciel de vente Weezevent les collaborateurs de l'Office de Tourisme de Noblat
- fera un état des ventes de l'Office de Tourisme de Noblat

Fait à Paris,
le 18 avril 2013

Pour l'association Opus 87
Albin de La Tour

Pour l'Office de Tourisme de Noblat